

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL  
DU PAYS INTERREGIONAL BRESLE YERES**

**Mardi 19 avril 2016 à 09h30**

**SIEGE DU SYNDICAT MIXTE**

Etaient présents les délégués au Comité syndical suivants :

- Mme TARIS Nicole (déléguée titulaire),
- M. BACOUEL Jack (délégué titulaire),
- M. BECQUET Jean-Claude (délégué titulaire),
- M. CAVE Daniel (délégué titulaire),
- M. CHAIDRON Gérard (délégué titulaire),
- M. MAQUET Emmanuel (délégué titulaire),
- M. MAUGER Jean (délégué titulaire),
- M. ROUSSEL Christian (délégué titulaire).

Etaient excusés ou absents les délégués au Comité syndical suivants :

- Mme LUCOT-AVRIL Virginie (déléguée titulaire),
- M. BRIERE Alain (délégué titulaire),
- M. JACQUES Laurent (délégué titulaire),
- M. MARCHETTI José (délégué titulaire),
- M. QUENOT Jean-Claude,
- M. ROCHE Daniel (délégué titulaire),
- M. VIALARET Claude (délégué titulaire).

Pouvoirs :

- Mme LUCOT-AVRIL Virginie à M. BECQUET Jean-Claude,
- M. BRIERE Alain à M. MAQUET Emmanuel,
- M. QUENOT Jean-Claude à M. BACOUEL Jack,
- M. ROCHE Daniel à M. MAUGER Jean,
- M. VIALARET Claude à M. CHAIDRON Gérard.

Mme TARIS Nicole a été désignée secrétaire de séance par le Comité syndical.

Après que le Président ait procédé à l'appel nominal des membres du Comité syndical, et constaté le quorum atteint, la séance a débuté.

Le Président souhaite la bienvenue à Mme TARIS Nicole désignée déléguée de la Communauté de communes Yères et Plateaux au Syndicat mixte du Pays Interrégional Bresle Yères en remplacement de M. HUC Claude lors du conseil communautaire du 24 février 2016.

Monsieur le Président invite ensuite le Comité syndical à traiter les points inscrits à l'ordre du jour.

**Procès-verbal du Comité syndical du 29 janvier 2016**

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité syndical valide le procès-verbal du Comité syndical du 29 janvier 2016 annexé de la note établie par la Communauté de communes Bresle Maritime.

**Vote du Compte Administratif 2015**

Le Président cède sa présidence à M. BECQUET Jean-Claude, doyen d'âge, pour le vote du compte administratif.

Etait jointe à la note de synthèse, une présentation brève et synthétique retraçant les opérations financières essentielles conformément à l'article 107 de la loi NOTRe du 7 août 2015 intitulée note relative au compte administratif 2015.

- Section de fonctionnement

Le montant des dépenses totales de fonctionnement s'élève pour 2015 à 103 662.67 € et le montant des recettes totales à 106 179.77 € soit un résultat d'exercice excédentaire de 2 517.10 € et un résultat de clôture de 95 458.90 € compte tenu du résultat reporté de 92 941.80 €.

- Section d'investissement

Les dépenses d'investissement pour 2015 se sont élevées à 94 412,16 € et les recettes d'investissement à 38 800.59 € soit un résultat d'exercice déficitaire de 55 611.57 € et un résultat de clôture déficitaire de 45 199.82 € compte tenu de l'excédent reporté de 10 411.75 €.

M. MAQUET souligne la clarté du document (note relative au compte administratif 2015) tant sur le fond que sur la forme. En cohérence avec le positionnement des délégués de la Communauté de communes Bresle Maritime (CCBM) lors du vote du budget primitif 2015, les délégués de la CCBM s'abstiennent de voter le compte administratif 2015.

Mme TARIS Nicole, désignée déléguée titulaire au Syndicat mixte depuis février 2016, s'abstient également de voter le compte administratif 2015 (compte tenu de son absence au vote du BP 2015).

Sous la présidence de BECQUET Jean-Claude, après en avoir délibéré, le Comité syndical procède au vote du compte administratif 2015 :

Pour : 8

Abstention : 4

#### **Affectation du résultat- Compte Administratif 2015**

Considérant que le résultat de clôture de la section d'investissement est déficitaire à hauteur de 45 199.82 €,

Considérant que le solde des restes à réaliser en section d'investissement pour l'exercice 2016 est de 28 760,00 € (restes à réaliser en recettes de 93 270,00 € - restes à réaliser en dépenses de 64 510,00 €),  
Le recouvrement du besoin de financement (déficit) de la section d'investissement est de 16 439,82 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Comité syndical décide que la somme de 95 458.90 € correspondant au résultat de clôture de la section de fonctionnement soit affectée au budget primitif 2016 de la manière suivante :

- 16 439,82 € en section d'investissement (article 1068 - excédents de fonctionnement capitalisés),
- 79 019,08 € en section de fonctionnement (résultat de fonctionnement reporté – ligne budgétaire 002).

#### **Compte de Gestion 2015**

Considérant que les opérations du compte de gestion 2015 du budget présentées par Monsieur le Trésorier de la Ville d'Eu sont identiques au compte administratif précédemment énoncé et n'appellent donc ni observation, ni réserve,

Après en avoir délibéré, le Comité syndical adopte le compte de gestion 2015 :

Pour : 12

Abstention : 1

## **Débat d'Orientation Budgétaire 2016**

Monsieur le Président expose :

« Le règlement intérieur du syndicat dispose dans son article 13 : Débat d'Orientation Budgétaire que :

Les dispositions de l'article L.2312-1 du CGCT s'appliquent aux établissements publics de coopération intercommunale comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus.

Un débat a lieu au Comité Syndical sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois maximum précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par ce Règlement intérieur. Il permet d'envisager les tendances prévisibles dans l'évolution des dépenses et recettes en section de fonctionnement et d'investissement du Syndicat, compte tenu des mesures ou dispositifs à mettre en œuvre notamment.

Le débat d'orientations budgétaires a lieu lors d'une séance ordinaire, après inscription à l'ordre du jour. Le débat est introduit par un rapport du Président et conduit à une inscription au compte-rendu.

Chaque délégué peut intervenir dans le débat, lequel au terme de la loi, ne vaut pas obligation pour le Président de modifier son projet de budget ».

Monsieur le Président informe également que la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation de la République (NOTRe) crée par son article 107 de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités territoriales.

Ainsi, le Code général des collectivités territoriales est modifié aux articles L2312-1, L3312-1, L4312-1, L5211-36 et L5622-3 relatifs au débat d'orientation budgétaire.

Pour les collectivités de plus de 3 500 habitants et leurs établissements publics, les départements, les régions et les métropoles, le rapport vise à présenter les grandes orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structuration et la gestion de la dette.

Pour les collectivités de plus de 10 000 habitants, les établissements publics de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de 3 500 habitants, les départements, les régions et les métropoles, le rapport comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Ce rapport donne lieu à un débat. Il est acté par délibération de l'assemblée délibérante, donne lieu à un vote et est transmis au représentant de l'Etat dans le département.

Ainsi, un rapport préalable au Débat d'Orientation Budgétaire 2016 a été annexé à la note de synthèse. Une présentation de la structure a été réalisée lors du comité syndical de ce jour pour compléter le rapport préalable au DOB. Il est précisé également que le rapport préalable ne traite pas de la structuration et de la gestion de la dette qui est sans objet à ce jour.

L'année 2016 sera marquée par la poursuite de l'évolution juridique du Pays en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) dans un contexte de redécoupage intercommunal suite à la loi NOTRe du 7 août 2015. Ainsi, le Président propose que le débat d'orientation budgétaire (DOB) s'articule autour de la poursuite et/ou du lancement de projets et actions issus des études stratégiques menées par le Syndicat Mixte précédemment.

La présentation des actions est organisée en rubriques :

- Les études qui concernent des axes stratégiques forts à l'échelle du Pays : l'habitat, le patrimoine verrier avec l'étude de faisabilité sur la friche industrielle de Nesle-Normandeuse, la création d'une application mobile dans le cadre de la « Route du verre et des vitraux » et le schéma de cohérence territoriale ;
- L'administration générale ;
- L'ingénierie de la structure ;
- Les dotations aux amortissements.

Après validation par le Comité syndical, le budget pourra être préparé sur la base de ces orientations.

Le Président débute le Débat d'Orientation Budgétaire par le volet des études qui seront à poursuivre et à mener en 2016 :

## **ETUDES**

### **Poursuite de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale,**

Conformément à ses statuts, le Syndicat mixte du Pays Interrégional Bresle Yères porte l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale sur le périmètre des 77 communes membres des Communautés de communes du Canton d'Aumale, Interrégionale de Blangy sur Bresle, Bresle Maritime et Yères et Plateaux.

Le SCOT est inscrit en section d'investissement. Afin de prévoir les dépenses et les recettes d'investissement de cette action dans une perspective de moyen terme, il est proposé d'inscrire pour 2016 :

- En dépenses, 100 000 euros, les restes à réaliser de 2015 sont de 57 510 €
- En recettes, les restes à réaliser sont de 93 270 € répartis entre :
  - La Région Normandie : 67 500 €
  - La Région Hauts-de-France : 9 200 €
  - Le Département de Seine Maritime : 16 574 €

Les arrêtés de subvention arrivant à échéance courant 2016, des demandes de prolongation des subventions sont demandées pour prolonger les délais.

- La Dotation Générale de Décentralisation (DGD) est versée en fonctionnement. Il est proposé d'inscrire 48 000 € de DGD en section de fonctionnement, recettes pour 2016. Il convient d'effectuer à chaque versement une écriture d'ordre de la section de fonctionnement à la section d'investissement.

Pour rappel, le plan de financement du SCoT en TTC est le suivant :

<b><u>DEPENSES</u></b>		<b><u>RECETTES</u></b>			
<b>Tranche</b>	<b>Montant TTC</b>	<b>Financiers</b>	<b>Intitulé de la subv</b>	<b>Montant</b>	<b>Pourcentage**</b>
Tranche Ferme	88 110 €	<i>SM PAYS BRESLE YERES</i>	<i>Fonds propres</i>	<i>49 010 €</i>	<i>20%</i>
Tranche Conditionnelle 1	47 940 €	ETAT***	DGD	72 000 €	29%
Tranche Conditionnelle 2	70 380 €	REGION HAUTE NORMANDIE*		90 000 €	36%
Tranche Conditionnelle 3	43 080 €	REGION PICARDIE*	FRAPP	10 500 €	4%
Tranche Conditionnelle 4		CONSEIL GENERAL SEINE MARITIME*		28 000 €	11%
<b>TOTAL</b>	<b>249 510 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>249 510 €</b>	<b>100%</b>

#### Légende

\* : Montant de la dépense subventionnable : 180 000 €

\*\* : valeur arrondie

\*\*\* : dotation versée en 3 versements

Conformément à la délibération du Comité syndical du 31 octobre 2013 et au marché, le Syndicat mixte est tenu d'organiser une exposition itinérante et publique sur le territoire. C'est pourquoi, il est proposé d'inscrire en section de fonctionnement, dépenses, charges à caractère générale au budget primitif 2016, 2 500 € pour les frais liés à l'exposition SCoT.

## Etude de faisabilité pour la création d'un forum du verre dans l'ancienne verrerie Denin de Nesle-Normandeuse

L'étude de faisabilité comprendra les points suivants :

- Analyse des atouts et contraintes du site : patrimoine, urbanisme, environnement, paysage, pollution des sols ;
- Diagnostic technique des bâtiments existants : structure, clos-couverts, équipements-amiante, plomb, parasites ;
- Etude de programmation : recueil de besoin auprès des différents acteurs impliqués sur le territoire, analyse des différentes fonctions envisagées sur le site et leur articulation possible ;
- Proposition de différents scénarii d'aménagement du site en tenant compte des besoins et des potentialités ;
- Etude de faisabilité technique, financière et juridique du scénario retenu par le comité de pilotage.

Le coût de cette étude est de 80 000 € TTC. En section d'investissement, les restes à réaliser de l'année 2015 pour l'étude sont de 5 000 €, il est proposé d'inscrire 75 000 € au budget primitif 2016 (chapitre 20 – immobilisations incorporelles, article 2031 frais d'études).

L'étude, inscrite au Contrat de Pays 2014-2020, bénéficie d'un soutien de la Région Normandie et de l'EPFN au titre du Fonds Friche. Pour sa réalisation, elle nécessitera la signature d'une convention entre le Syndicat mixte du Pays Interrégional Bresle-Yères et l'EPFN. L'établissement de cette convention devra faire l'objet d'une délibération en Comité Syndical. Elle nécessitera également le lancement d'une procédure de mise en concurrence afin de choisir le(s) prestataires compétents en la matière.

Le plan de financement est le suivant :

En TTC	Collectivités	Montant	Pourcentage	Inscription au BP 2016
Dépenses		80 000,00 €	100,00%	Section Invest - dépenses chap 20, art 2031
Recettes	Région Normandie	20 000,00 €	25,00%	Section Invest - recettes chap 13 - art 1312
	EPFN	20 000,00 €	25,00%	Section Invest - recettes chap 13 - art 13158
	Syndicat mixte	40 000,00 €	50,00%	Section de fonct - chap 74 - art 7475

Des conventions financières seront à établir et à conclure entre le Comité syndical et les Communautés de communes pour financer l'étude. Il est proposé que la prise en charge financière de l'étude soit divisée de manière égale entre les 4 Communautés de communes soit 10 000 € par Communauté de communes (section de fonctionnement – recettes – chapitre 74 dotations, subventions et participations – article 7475 groupement de collectivités).

Il est proposé au Comité syndical d'inscrire l'étude de faisabilité pour la création d'un forum du verre dans l'ancienne verrerie Denin de Nesle-Normandeuse au budget primitif 2016 en dépenses et en recettes conformément au plan de financement ci-dessus.

A l'issue de l'étude et en fonction de ses conclusions, le Syndicat mixte du Pays interrégional Bresle Yères sera en mesure de donner un positionnement sur l'acquisition de l'ancienne verrerie Denin de Nesle-Normandeuse. L'acquisition est aujourd'hui estimée, sur la base de l'évaluation de France Domaine de Juillet 2015 et des frais notariés associés, à 37 000 euros TTC. Dans l'éventualité d'une acquisition, la dépense serait à prévoir au cours des années N+3.

M CAVE propose qu'une visite de l'ancienne verrerie Denin soit organisée, avec le prestataire qui sera retenu pour la réalisation de l'étude. La visite du site nécessitera des conditions de sécurité et une autorisation préalable du propriétaire.

M MAQUET précise que le patrimoine verrier est véritablement un élément porteur d'identité de la vallée de la Bresle et qu'il doit à ce titre faire l'objet d'une valorisation touristique ; néanmoins la question de l'impact financier du projet sur les collectivités reste cruciale.

Les délégués du Comité Syndical seront donc très attentifs aux conclusions de l'étude et aux éléments portant sur le fonctionnement du site et son impact financier sur le Pays et les communautés de communes. Le Président rappelle que l'étude sera encadrée par l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN).

Ce sont les conclusions de l'étude qui permettront d'apporter les données nécessaires à l'arbitrage du Comité syndical sur l'acquisition du site. M MAUGER complète que le coût d'acquisition du site est finalement une question secondaire en comparaison des coûts d'investissement et de fonctionnement qu'implique le projet.

Il est rappelé que le Comité scientifique et technique dédié au Patrimoine verrier se réunira le 17 juin 2016 pour aborder le projet de création du forum du verre dans l'ancienne verrerie Denin.

M MAQUET demande si des économistes participeront à ce comité. Il est précisé que parallèlement au comité scientifique et technique, sera mis en place un comité de pilotage propre au suivi de l'étude de faisabilité.

Mme TARIS complète qu'un tel projet œuvre à la promotion touristique du territoire.

Il est précisé qu'un modèle économique sera défini à court, moyen et long terme.

M MAUGER conclut en rappelant que ces projets nécessiteront un suivi des élus afin d'assurer la transmission et la pérennité du travail déjà réalisé.

### **Création d'une application mobile dans le cadre de l'action « Route du verre et des vitraux »**

Cette action est inscrite au Contrat de Pays 2014-2020 au titre de la « Route du verre et des vitraux ». Elle comprend dans son contenu la création d'un support numérique dédié à la découverte du territoire à travers le prisme de la thématique verrière, et en incitant les touristes venus en majeure partie pour le littoral à s'avancer dans les terres et découvrir les vallées de la Bresle et de l'Yères, ses paysages, ses sites d'intérêt verriers et son offre touristique (hébergements, restauration).

Ce projet a fait l'objet d'une présentation en Comité syndical lors de la séance du 6 novembre 2015. Le Comité syndical a d'ailleurs validé la candidature du Pays à l'appel à projet FEDER « e-tourisme en Normandie ». Le dossier est en cours d'instruction.

Cette action nécessite de faire appel à un prestataire compétent en la création de supports numériques. La prestation ne concerne que la création numérique du support. Le travail de recherches et de collecte que nécessite cette action, sera réalisée en interne. La prestation impliquera le lancement d'une procédure de mise en concurrence, laquelle devra d'abord faire l'objet d'une délibération en Comité Syndical.

Le plan de financement actualisé est le suivant :

En TTC	Collectivités	Montant	Pourcentage	Inscription au BP 2016
Dépenses		50 000,00 €	100,00%	Section Invest - dépenses chap 20, art 2031
Recettes	FEDER	25 000,00 €	50,00%	Section Invest - recettes chap 13 - art 1318
	DEPARTEMENT 76	9 995,00 €	20,00%	Section Invest - recettes chap 13 - art 1313
	Syndicat mixte	15 005,00 €	30,00%	fonds propres

Il est proposé au Comité syndical d'inscrire la création d'une application mobile dans le cadre de l'action « Route du verre et des vitraux » au budget primitif 2016 en dépenses et en recettes conformément au plan de financement ci-dessus.

En lien avec le projet de création d'une application mobile dans le cadre de l'action « Route du verre et des vitraux », pour la réalisation et l'illustration de ses supports de valorisation, le projet occasionnera l'achat de visuels soumis à l'acquisition des droits à l'image. La création de l'application mobile implique également des frais liés aux licences de développement.

Le coût de l'achat des droits à l'image et des licences de développement est estimé à 1 700 €.

Le plan de financement est le suivant :

En TTC	Collectivités	Montant	Pourcentage	Inscription au BP 2016
Dépenses		1 500,00 €	100,00%	Section Invest - dépenses chap 205 concession et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires
Recettes	DEPARTEMENT 76	505,00 €	33,00%	Section Invest - recettes chap 13 - art 1313
	Syndicat mixte	995,00 €	67,00%	fonds propres

L'achat de la licence est estimé à 200 € dont le financement sera assuré par les fonds propres du Syndicat mixte.

Il est proposé au Comité syndical d'inscrire l'acquisition des droits à image et les frais liés aux licences de développement au budget primitif 2016 en dépenses et en recettes conformément au plan de financement ci-dessus.

Le lancement des différentes procédures de mise en concurrence nécessite des frais de publicités des marchés au sein des plateformes dédiées. Le coût est estimé à 1 500 €.

Il est proposé au Comité syndical d'inscrire des frais d'insertion au budget primitif 2016 en dépenses (investissement) et en recettes (fonds propres- syndicat mixte).

### **Etude relative à la Politique Globale de l'Habitat à l'échelle du Pays**

Un rappel général de la démarche est réalisé avec :

- Le lancement en 2011 de l'étude relative à la Politique Globale de l'Habitat intégrant une démarche de développement durable à l'échelle du Pays,
- Le diagnostic de l'étude présenté et validé en comité technique le 12 juillet 2013 (tranche ferme du marché),
- L'engagement de la Communauté de communes Bresle Maritime à élaborer son premier Programme Local de l'Habitat (PLH) conformément à ses statuts (tranche conditionnelle 1b du marché)
- La tenue de la réunion de lancement du PLH organisée par la CCBM le 2 juillet 2015.

Il est soumis au Comité syndical leur positionnement face à la reconduite de ce dossier compte tenu :

- Du silence du bureau d'études à poursuivre la démarche : le bureau d'études n'a pas donné suite aux propositions d'avenants envoyées en lettre en accusé de réception et aux relances successives,
- De l'avenant n°1 qui reconduisait les missions du bureau d'études jusqu'au 24 mai 2014.

Après avoir échangé sur ce dossier, à l'unanimité, le Comité syndical valide le retrait au budget primitif 2016 de l'opération.

### **Elaboration d'une politique culturelle à l'échelle du Pays**

Elle est issue du schéma de développement culturel (étude de 2012) qui repose sur :

- L'impulsion d'une dynamique de projet œuvrant pour la structuration culturelle et artistique ;
- Et, la mise en synergie des secteurs culturels et touristique.

Les différentes étapes de mise en œuvre sont :

#### **Etape 1 : Rédaction et diffusion du guide des acteurs culturels**

Les acteurs culturels du territoire ont été recensés, le contenu du guide a été validé en groupe de travail. Il convient désormais de mettre à jour les informations et de collecter les droits d'auteurs. Le guide sera diffusé de façon dématérialisée, la version papier étant vite obsolète selon M. BACOUËL et M. MAQUET.

La chargée des missions d'étude et de mise en œuvre des schémas de développement culturel, des services aux publics et de l'élaboration du Contrat de Pays reprendra contact avec M. BACOUËL, référent à la thématique culturelle.

Mme TARIS propose à la chargée de mission de faire le point avec les communes notamment concernant les données sur les associations culturelles.

#### **Etape 2 : Réflexion pour la mise en œuvre d'un CLEAC et mise en réseau de la lecture publique à l'échelle du Pays**

Le CLEAC est une action déjà mise en place sur le territoire de la Communauté de Communes Interrégionale de Blangy-sur-Bresle et sur la ville d'Eu. Il s'agit de proposer des actions d'éducation artistique avec des artistes professionnels auprès de différents publics (école, collège, IME, maison de retraite ...). Suite à la demande de M. MAQUET, il est précisé que le coût de cette action dépend du projet envisagé.

La mise en réseau de la lecture publique est mise en œuvre sur le territoire de la Communauté de Communes Bresle Maritime. Elle consiste à identifier les bibliothèques et médiathèques afin de créer un réseau de lecture publique propre au Pays.

Le Président poursuit avec :

### **ADMINISTRATION GENERALE**

Dans cette partie, ont été abordés les frais de fonctionnement quotidiens de la structure à savoir les principales charges à caractère général.

#### **Perspective 2016**

Citons les principales charges à caractère général :

- Les fournitures administratives (*proposition au BP 2016 : 3 750 €*)
- Les frais liés à la maintenance (*proposition au BP 2016 : 3 200 €*)
- Les frais d'affranchissement (*proposition au BP 2016 : 2 000 €*)
- Les frais de mission des agents (*proposition au BP 2016 : 1 300 €*)
- Le remboursement des frais engendrés par l'hébergement du Pays est estimé au budget primitif 2016 à 1 000 €. Une convention de mise à disposition des locaux sera à établir entre la Communauté de communes Interrégionale de Blangy sur Bresle et le Syndicat mixte du Pays Interrégional Bresle Yères permettant l'établissement d'un contrat d'assurance selon la réglementation.

Il convient également de préciser certaines dépenses :

- Les publications numériques avec le guide des acteurs culturels (*proposition au BP 2016 : 2 500 €*) et l'actualisation du site internet (*proposition au BP 2016 : 5 000 €*) ;
- Le renforcement des frais de colloques pour les réunions dans le cadre du SCoT, la signature du contrat de Pays et d'éventuelles autres manifestations (*proposition au BP 2016 : 2 500 €*) ;
- Les primes d'assurances (*proposition au BP 2016 : 1 500 €*) ;
- Les frais de mission du Président (*proposition au BP 2016 : 700 €*) ;
- La documentation générale et technique (*proposition au BP 2016 : 550 €*) ;
- D'éventuelles dépenses de fêtes et cérémonies (*proposition au BP 2016 : 500 €*) ;
- Les indemnités au comptable (*proposition au BP 2016 : 300 €*).



Il est proposé également l'adhésion du Syndicat Mixte à des organismes extérieurs :

- La Fédération Nationale des SCoT (*proposition au BP 2016 : 650 €*) ;
- L'Association Nationale des Pôles Territoriaux et Pays (*proposition au BP 2016 : 600 €*) ;
- L'Abbaye Royale de Saint-Riquier (*proposition au BP 2016 : 200 €*) ;
- Le CAUE de la Seine Maritime (*proposition au BP 2016 : 107 €*) ;
- Le CAUE de la Somme (*proposition au BP 2016 : 100 €*).

En outre, suite au recentrage du CAUE 76 sur ses missions initiales, l'ADEME s'est tournée vers l'association INHARI spécialisée dans l'habitat, l'aménagement et les territoires pour conventionner avec ceux-ci en vue de proposer l'animation d'espace info énergie (EIE) en Seine Maritime. La mise en place de l'EIE vise à :

- Conseiller et accompagner les publics sur les questions de maîtrise de l'énergie ;
- Convaincre et mobiliser par l'information et la sensibilisation des publics ;
- Gérer le centre de ressources ;
- Promouvoir l'espace info énergie ;
- Tenir des permanences fixes ou itinérantes sur les 4 Communautés de communes ;
- Fournir un bilan actuel ;
- Communiquer sur le partenariat avec les Communautés de communes.

Le projet de convention proposé par l'INHARI au Syndicat mixte propose une durée de partenariat établie sur 1 an pour la mise en place de l'espace info énergie. Le montant de la subvention initiale est de 4 000 € (mais peut-être revu à la baisse selon le nombre de territoires adhérents).

Les délégués syndicaux maintiennent la proposition de mise en place d'un espace info énergie sur le territoire au budget primitif 2016 ; il est proposé que l'association INHARI participe à un comité syndical ultérieur pour présenter sa mission permettant un positionnement définitif du Comité syndical.

En outre, pour poursuivre la structuration organisationnelle et administrative du Pays, il a été proposé au Comité syndical d'inscrire en dépense d'investissement l'achat d'une imprimante multifonction. Le coût estimé est de 4 000 euros. Disposant de restes à réaliser de l'année 2015 à hauteur de 2 000 €, il a été proposé d'inscrire au budget primitif 2016 en section d'investissement le montant de 2 000 €.

Une analyse comparative achat du matériel / location du matériel sera effectuée.

En outre, comme précisé dans le rapport préalable au DOB, l'évolution des dépenses sur les budgets ultérieurs du Syndicat mixte aura un impact en section de fonctionnement et en section d'investissement :

- En section de fonctionnement, selon :
  - L'évolution des charges à caractère général liées aux projets portés par le Pays,
  - L'évolution des charges de personnel liée à la structuration de l'équipe,
  - Le portage d'études et de projets en lien avec les études stratégiques menées à l'échelle du territoire.
- En section d'investissement, selon :
  - L'évolution des immobilisations incorporelles (SCoT, frais d'études...) et des immobilisations corporelles (acquisition d'un terrain, travaux...)
  - La structuration du Pays dans un espace propre.

Le Président poursuit avec :

## **INGENIERIE**

Afin de disposer d'une ingénierie suffisante pour assister le territoire dans la mise en œuvre des orientations fixées dans la Charte de développement, des études réalisées et du Projet de Territoire du PETR validé par le Comité syndical le 29 décembre 2015, le Syndicat Mixte dispose de l'équipe suivante pour l'année 2016:

- D'une chargée de projet en aménagement du territoire et mise en œuvre du SCoT en qualité d'agent titulaire (stagiaire) catégorie A de la filière administrative au grade

d'attaché territorial (*conformément à la délibération du Comité syndical en date du 22 avril 2015*);

- D'une chargée de mission de mises en œuvre d'études (et notamment du patrimoine verrier) en qualité d'agent non titulaire catégorie A de la filière administrative au grade d'attaché territorial (*conformément à la délibération du Comité syndical en date du 18 février 2015*);
- D'une chargée de mission pour effectuer les missions d'études et de mise en œuvre des schémas de développement culturel, des services aux publics et de l'élaboration du contrat de Pays en qualité d'agent non titulaire catégorie B de la filière administrative au grade de rédacteur pour 3 ans (*conformément à la délibération du Comité syndical en date du 18 février 2015*).

Concernant les sources de financement des charges de personnel du Pays, seul le Conseil Régional des Hauts-de-France apporte son soutien financier aux collectivités territoriales et à leurs groupements en matière d'ingénierie.

En effet, conformément au Contrat Territorial d'Objectifs (CTO) Région / Pays Bresle Yères, le soutien à l'ingénierie locale englobe les portages de projets suivants :

- Animation des réflexions stratégiques et prospectives,
- Elaboration de documents de planification et d'urbanisme.

Il est rappelé que le taux d'intervention de la Région est au maximum de 50% des coûts d'ingénierie dans la limite de 20 000 € d'aide annuelle par poste.

Compte tenu des actions portées par le Pays, celui-ci serait éligible au soutien à l'ingénierie locale auprès de la Région Hauts-de-France pour les postes de :

- Chargé de projet en aménagement du territoire et mise en œuvre du SCoT ;
- Chargé de mise en œuvre des études ;
- Chargé de mission de mise en œuvre des schémas de développement culturel, des services aux publics et de l'élaboration du contrat de Pays.

Ainsi, les dépenses et les recettes envisagées du personnel, pour l'année 2016, sont les suivantes :

Salaires et charges	DEPENSES	RECETTES	
		Conseil Régional des Hauts-de-France	Fonds propres Syndicat mixte
Chargée de projet SCOT	48 656 €	20 000 €	28 656 €
Chargée de mission de mise en œuvre d'études	39 816 €	19 908 €	19 908 €
Chargée de mission culture, services aux publics, contrat de pays	31 772 €	15 886 €	15 886 €
<b>TOTAL</b>	<b>120 244 €</b>	<b>55 794 €</b>	<b>64 450 €</b>

En effet, compte tenu du recrutement de l'agent non titulaire catégorie A de la filière administrative au grade d'attaché territorial pour les missions de mise en œuvre d'études à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015 pour une durée initiale d'un an, il est apparu opportun de reconduire le contrat initial de l'agent afin de suivre les études liées au patrimoine verrier. Il a été proposé d'inscrire au Budget primitif 2016 cette charge sur la globalité de l'année 2016 ainsi que la recette.

Il convient également de préciser les restes à percevoir des subventions de fonctionnement du Conseil régional des Hauts-de-France pour les postes suivants (année 2015) :

- Reste à percevoir : 17 509 € pour les postes de chargé de projet en aménagement du territoire et mise en œuvre du SCOT et chargé de mission de mise en œuvre des schémas de développement culturel, des services aux publics et de l'élaboration du contrat de Pays.

Il convient également de préciser l'adhésion au service santé/prévention du Centre de gestion de la Seine Maritime. Le coût annuel par agent est de 67.60 €. Pour l'année 2016, il est proposé de budgéter en section de fonctionnement dépenses 210 €.

En outre, concernant l'évolution prévisionnelle des effectifs, il est à noter la réflexion sur le renforcement de l'équipe du Pays par la création d'un poste d'adjoint administratif et comptable à court, moyen terme (probablement sur un temps non complet).

Ce poste pourrait faire l'objet d'une mutualisation avec une autre collectivité.

M. MAQUET précise que l'évolution des effectifs est liée plus globalement à l'avenir du Pays Interrégional Bresle Yères (PETR) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 suite au redécoupage intercommunal de la loi NOTRe. Il interpelle le Président sur cette question d'orientation du Pays qui doit être posée et débattue en Comité syndical au cours de l'année 2016. Celui-ci approuve cette nécessité.

Le Président poursuit avec :

### **DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS**

Conformément à la délibération du 23 mars 2011, le Comité Syndical a fixé la durée d'amortissement des biens du Syndicat mixte de la manière suivante :

Biens matériels	5 ans
Biens mobiliers	10 ans

Conformément à la délibération en date du 28 mars 2013 le Comité syndical a délibéré à l'unanimité sur l'amortissement du SCoT sur une durée de 10 ans.

Au total, ce sont 11 898,56 € de dotations aux amortissements à inscrire en 2016 se décomposant ainsi :

- 9 598,00 € pour le SCoT (article 202),
- 874,56 € pour du mobilier (article 21783),
- 1 169,00 € pour du matériel informatique (article 2183),
- 257,00 € pour du mobilier (article 2184).

Enfin, le Président procède à la synthèse des propositions

### **Pour le budget primitif 2016 en section de fonctionnement seraient inscrits :**

#### **Pour les dépenses prévisionnelles :**

- 122 250,00 € pour payer les charges de personnel et les frais assimilés ;
- 27 350,00 € pour financer l'administration générale de la structure ;
- 11 898,56 € de dotations aux amortissements ;
- 4 000,00 € pour financer la mise en place de l'Espace Info Energie (délégation de l'ADEME à l'association INHARI) ;
- 1 657,00 € pour les cotisations aux organismes suivants : la Fédération des SCoT (650 €) l'Association Nationale des Pôles Territoriaux et Pays (600 €), l'Abbaye Royale de Saint-Riquier (200 €), CAUE de la Seine Maritime (107 €) et CAUE de la Somme (100 €) ;
- 142 432,44 € en virement à la section d'investissement pour financer les études et l'acquisition d'équipements, mobiliers et matériel informatique.

#### **Section de fonctionnement : dépenses**

Administration générale et charges de personnel	155 257,00 €
Dotations aux amortissements	11 898,56 €
Virement à la section d'investissement	142 432,44 €
<b>TOTAL (section de fonctionnement –dépenses)</b>	<b>309 588,00 €</b>

**Pour les recettes prévisionnelles :**

- 79 019,08 € de résultat de fonctionnement reporté ;
- 69 265,92 € de cotisations locales 2016 soit 1.09 € par habitant sur une population totale de 63 132 habitants (*base Insee, recensement 2013 entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2016 sur la base de la population totale conformément aux statuts*) ;
- 40 000 € de participation des 4 Communautés de communes dans le cadre de l'étude de faisabilité du site de Nesle Normandeuse soit 10 000 € par Communauté de communes ;
- 48 000 € de Dotation Générale de Décentralisation versée par l'Etat pour l'élaboration du SCOT (écriture d'ordre afin que la DGD apparaisse en section d'investissement) ;
- 17 509 € de la Région Hauts de France correspondant au reste à percevoir des soldes des subventions des postes pour l'année 2015 ;
- 55 794 € de la Région Hauts-de-France pour le financement des postes pour l'année 2016 ;

**Section de fonctionnement : recettes**

Résultat reporté de l'exercice 2015	79 019,08€
Subventions diverses	73 303,00€
Dotation Générale de Décentralisation	48 000,00€
Cotisations des Communautés de communes	69 265,92€
Participations des Communautés de communes // étude patrimoine verrier	40 000,00€
<b>TOTAL (section de fonctionnement –recettes)</b>	<b>309 588,00€</b>

**Pour le budget primitif 2016 en section d'investissement seraient inscrits :**

**Pour les dépenses prévisionnelles :**

- L'élaboration du SCoT pour 157 510 € (dont 57 510 € de restes à réaliser 2015) ;
- L'élaboration de l'étude de faisabilité pour la création d'un forum du verre dans l'ancienne verrerie Denin de Nesle-Normandeuse à hauteur de 80 000 € (dont 5 000 € de restes à réaliser 2015) ;
- Le projet de création d'une application mobile dans le cadre de l'action « Route du verre et des vitraux » intégrant l'acquisition des droits à image et les frais liés aux licences de développement pour un montant global de 51 700 € ;
- Les frais d'insertion et de publicité des deux marchés estimés à 1 500 € ;
- L'acquisition de matériel informatique (photocopieur multifonction) pour 2 000 € (dont 2 000 € de restes à réaliser 2015).

Elaboration du SCoT	100 00,00 €
Etude de faisabilité – patrimoine verrier	75 000,00 €
Création d'une application mobile – patrimoine verrier	51 700,00 €
Frais d'insertion (marchés)	1 500,00 €
Acquisition matériel	2 000,00 €
Restes à réaliser 2015	64 510,00 €
Report du solde négatif	45 119.82 €
<b>TOTAL (section d'investissement –dépenses)</b>	<b>339 829,82 €</b>

**Pour les recettes prévisionnelles:**

- Les subventions des partenaires pour l'élaboration du SCoT avec :
  - o 67 500 € pour la Région Normandie,
  - o 9 200 € pour la Région Hauts-de-France,
  - o 16 574 € pour le Département de Seine Maritime ;

Les subventions sont dans les restes à réaliser 2015 pour un montant global de 93 270 €

- La subvention de la Région Normandie pour l'étude sur le patrimoine verrier à hauteur de 20 000 € ;
- La subvention de l'EPFN pour l'étude sur le patrimoine verrier à hauteur de 20 000 € ;
- La subvention du Département de Seine Maritime pour la création de l'application mobile pour 9 995 € ;
- La subvention du Département de Seine Maritime pour l'acquisition des droits à image et les frais liés aux licences de développement à hauteur de 505 € ;

- La subvention FEDER pour la création de l'application numérique d'un montant de 25 000 € ;
- Le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée pour 289 € ;
- Les excédents de fonctionnement capitalisés pour 16 439,82 € ;
- Le virement de la section de fonctionnement pour 142 432,44 € ;
- Les opérations d'ordre de transfert entre sections d'un montant de 11 898,56 €.

Amortissement matériel bureau / informatique et SCoT	11 898,56€
Dotations, fonds divers et réserves	16 728,82 €
Virement de la section de fonctionnement	142 432,44€
Subventions d'investissement SCoT (restes à réaliser 2015)	93 270,00 €
Subvention d'investissement étude de faisabilité patrimoine verrier	40 000,00 €
Subvention d'investissement pour l'application mobile	35 500,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>339 829,82€</b>

Sur la base des orientations proposées pour le débat d'orientation budgétaire pour l'année 2016, le prévisionnel équilibré serait :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
<u>Section de fonctionnement</u>	309 588,00 €	309 588,00 €
<u>Section d'investissement</u>	339 829,82 €	339 829,82 €
<b>Total au Budget 2016</b>	<b>649 417,82 €</b>	<b>649 417,82 €</b>

### **PROJET – CONTRIBUTION 2016 DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES**

Extrait de l'article 8 des statuts du Syndicat mixte du Pays Interrégional Bresle Yères :

« La contribution de chaque collectivité adhérente est calculée comme suit :

- 50% au prorata de la population. La population prise en compte est la population totale, telle qu'elle résulte du dernier recensement dûment homologué des communes concernées par le périmètre du pays,
- 50% au prorata du potentiel financier cumulé des communes membres de la Communauté de Communes.

Les dépenses comprennent :

- Les frais d'administration générale du Syndicat Mixte ;
- Les dépenses résultant des activités propres du Syndicat Mixte, dans le cadre des compétences qui lui ont été transférées. ».

Le Président énonce le projet de contribution 2016 des Communautés de communes :

<u>EPCI</u>	<u>Population totale base dernier recensement*</u>	<u>Participation basée sur la population totale</u>	<u>Potentiel fiscal 2015</u>	<u>Participation basée sur le potentiel fiscal 2015</u>	<u>TOTAL</u>
CC Bresle Maritime	32 916	18 057,06 €	5 352 901 €	21 740,34 €	39 797,40 €
CC Canton d'Aumale	7 211	3 955,81 €	870 161 €	3 534,08 €	7 489,89 €
CC Blangy sur Bresle	15 016	8 237,48 €	1 522 863 €	6 184,98 €	14 422,45 €
CC Yères et Plateaux	7 989	4 382,61 €	781 393 €	3 173,56 €	7 556,17 €
<b>TOTAL</b>	<b>63 132</b>	<b>34 632,96 €</b>	<b>8 527 318 €</b>	<b>34 632,96 €</b>	<b>69 265,92 €</b>

**Montant nécessaire à l'équilibre du Budget 2016 : 69 265,92 €, soit la moitié égale à 34 632,96 €**

\* insee 2013 entré en vigueur au 1er janvier 2016

L'ordre du jour étant épuisé et l'assemblée n'ayant plus de question, la séance est levée à 11h35.